

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 décembre 2023 à 19 h à l'Édifice municipal Philippe-Morin situé au 20 rue du Couvent à Baie-des-Sables.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4
 Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca. Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne via l'application Zoom.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt – Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357 & 358)
 - 6.2. Adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2024
 - 6.3. Majoration de l'échelle salariale des employés municipaux au 1^{er} janvier 2024
 - 6.4. Révision de traitement du directeur général selon le contrat de travail au 1^{er} janvier 2024
 - 6.5. Nomination d'un représentant de la Municipalité de Baie-des-Sables pour donner suite à l'élection du préfet
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. ~~Autorisation de signature du bail de location pour la caserne incendie avec la MRC de La Matanie~~
 - 7.2. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PRACIM pour la mise aux normes de la caserne incendie
 - 7.3. Nouvelle entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge canadienne
8. **Transport**
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Service municipal pour la collecte des plastiques agricoles
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Libération d'une retenue dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2022
 - 10.2. Libération d'une retenue dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2023
 - 10.3. Achat de jardinières pour le village pour l'été 2024
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Demande de subventions salariales – Animateurs pour le camp de jour à l'été 2024
 - 11.2. École Assomption – Demande de commandite pour l'équipe de basketball
 - 11.3. Projet pilote – Ligue amicale de soccer intérieur et multisport
 - 11.4. Recommandations relatives au projet de regroupement des offices d'habitation de la région
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**

13.1. Demande d'un local pour la Friperie de Baie-des-Sables auprès du CSSMM

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

2023-165 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 4 décembre 2023 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

2023-166 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2023

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2023-167 APPROBATION DES COMPTES AU 30 NOVEMBRE 2023

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 30 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 novembre 2023 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	43 829.79	\$
Liste des comptes payés (chèque #9228)	34 022.80	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #502125 au #502147)	19 728.95	\$
Total des comptes	97 581.54	\$

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1. *Dépôt – Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357)*

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne que le maire, Monsieur Gérald Beaulieu, et la conseillère au siège #2, Madame Nicole Marcheterre ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Tous les élus municipaux ont par conséquent déposé une mise à jour annuelle de leur déclaration des intérêts pécuniaires à la suite de leur élection à l'automne 2021.

6.2. *Adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2024*

2023-168 ADHÉSION À LA FQM POUR L'ANNÉE 2024

Considérant les avantages reliés à l'adhésion à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM);

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adhérer à la FQM pour l'année 2024 au montant de 1 248.31 \$ (1 223.83 \$ en 2023) taxes incluses. Cette dépense sera prévue au budget de l'année financière 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Majoration de l'échelle salariale des employés municipaux au 1^{er} janvier 2024*

2023-169 MAJORATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Considérant l'adoption, le 2 février 2009, de l'échelle salariale des employés municipaux en vertu de la résolution #2009-019;

Considérant que l'échelle salariale en vigueur a été majorée à treize (13) reprises depuis ce temps en vertu des résolutions #2009-215, #2012-009, #2013-008, #2014-007, #2016-006, #2017-006, #2018-009, #2018-253, #2019-247, #2020-065, #2020-242, #2021-229 et #2022-207;

Considérant que les échelons ont été gelés pour l'année 2015 en vertu de la résolution #2015-008;

Considérant que le taux général du salaire minimum au Québec est actuellement de 15.25 \$ de l'heure et qu'une augmentation est à prévoir en mai 2024;

Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par Statistique Canada au 31 octobre 2023 pour les 12 derniers mois est de 3.1 % pour le Canada et de 4.2% pour le Québec;

Considérant la volonté du conseil municipal de majorer l'échelle salariale en vigueur afin de demeurer compétitif sur le marché du travail;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de majorer de 4 % l'échelle salariale en vigueur des employés municipaux au 1^{er} janvier 2024. La nouvelle échelle salariale, qui se composera de 9 classes et de 9 échelons, établira une rémunération horaire variant de 18.01 \$ à 32.16 \$. La nouvelle échelle salariale portera la version 4.1. Le directeur général est autorisé à effectuer les ajustements salariaux au 1^{er} janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4. *Révision de traitement du directeur général selon le contrat de travail au 1^{er} janvier 2024*

2023-170 RÉVISION DE TRAITEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2024

Considérant le contrat de travail intervenu entre la municipalité et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, en vertu de la résolution #2020-220;

Considérant que l'article 4.4 de ce contrat de travail prévoit les modalités de la révision du traitement du directeur général;

Considérant que l'article 4.1 de ce contrat de travail prévoit que le salaire annuel du directeur général devra en tout temps être supérieur d'au moins dix pour cent (10 %) du plus haut salaire de base payé par la municipalité à tout autre employé et ce, au prorata des heures travaillées;

Considérant que le directeur général ne bénéficie pas de changement d'échelon, et par conséquent, de l'indexation de sa rémunération durant ce changement;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'indexer de 5 % la rémunération du directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à compter du 1^{er} janvier 2024 ce qui portera sa rémunération annuelle de base à 67 433 \$. Le directeur général est autorisé à effectuer les ajustements salariaux au 1^{er} janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5. Nomination d'un représentant de la Municipalité de Baie-des-Sables pour donner suite à l'élection du préfet

2023-171 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES POUR DONNER SUITE À L'ÉLECTION DU PRÉFET

Considérant que le maire de la Municipalité de Baie-des-Sables a été élu à titre de préfet de la MRC de La Matanie lors de la séance du 22 novembre 2023;

Considérant l'article 210.27 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, le conseil de la municipalité dont le maire est élu préfet peut désigner parmi ses membres une personne pour le remplacer à titre de représentant de la municipalité à la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu :

De nommer la conseillère, Madame Marie-Claude Saucier, à titre de représentante de la Municipalité de Baie-des-Sables pour la durée du mandat du maire, monsieur Gérald Beaulieu, à titre de préfet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PRACIM pour la mise aux normes de la caserne incendie

2023-172 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) POUR LA MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables doit mettre aux normes et agrandir sa caserne incendie offerte actuellement en location au Service régional de sécurité incendie (SRSI) de La Matanie;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables doit agrandir le garage municipal pour répondre aux besoins des travaux publics;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire faire une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)*;

Considérant que le taux d'aide financière de ce programme est de 75% (83% avec l'utilisation du bois);

Considérant qu'une étude d'avant-projet a été réalisé par Madame Marie-Hélène Nollet, architecte, en vertu des résolutions #2023-096 et #2023-097;

Considérant que selon cette étude d'avant-projet, le coût total du projet est évalué à 1 640 186 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu que :

- Le conseil municipal de Baie-des-Sables autorise le dépôt de la demande d'aide financière telle que mentionnée dans le préambule de la présente résolution;
- La Municipalité de Baie-des-Sables a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité de Baie-des-Sables s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- La Municipalité de Baie-des-Sables confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.3. *Nouvelle entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge canadienne*

2023-173 NOUVELLE ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Considérant que l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge en vertu de la résolution #2022-193 vient à échéance en février prochain et doit être remplacée;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables signe une nouvelle entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

Que le maire, Monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, soient autorisés à signer ladite entente;

Que le paiement de la contribution financière annuelle (225 \$) soit autorisé et prévue à chaque budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. *Service municipal pour la collecte des plastiques agricoles*

2023-174 SERVICE MUNICIPAL POUR LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Considérant qu'au printemps 2022, la Municipalité de Baie-des-Sables implantait sur son territoire la collecte mensuelle des plastiques agricoles à l'aide de conteneurs à chargement frontal en vertu de la résolution #2022-085;

Considérant que lors de la reddition de compte effectuée au printemps 2023 pour l'année 2022, il a été constaté que le coût de location ou d'achat des conteneurs n'est pas admissible au *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*;

Considérant que le coût des contenants domestiques et commerciaux est normalement assumé par les utilisateurs du service;

Considérant l'entrée en vigueur de la modernisation du système de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs;

Considérant que pour respecter le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, la Municipalité de Baie-des-Sables devra obligatoirement, si elle désire poursuivre la collecte des plastiques agricoles sur son territoire, prendre entente avec AgriRécup, l'organisme gestionnaire des produits agricoles désigné par le gouvernement;

Considérant qu'AgriRécup offrira à la municipalité une compensation financière de 40 \$ par tonne métrique de plastique agricole reçu au lieu de transbordement déterminé par AgriRécup;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables assumera le coût de location des conteneurs, la collecte mensuelle et le conditionnement des plastiques agricoles jusqu'au 31 décembre 2023 inclusivement;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables mettra fin à la location des conteneurs à partir du 1^{er} janvier 2024;

Que les exploitants agricoles seront responsables d'effectuer l'achat ou la location des conteneurs à chargement frontal et d'en assumer les coûts à partir du 1^{er} janvier 2024;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables continuera d'assumer les coûts de collecte mensuelle des plastiques agricoles aux exploitants agricoles désirant maintenir ce service;

Que le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches et à signer au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution dont l'entente de partenariat nécessaire avec AgriRécup qui sera effective à partir du 1^{er} janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. Libération d'une retenue dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2022

2023-175 LIBÉRATION D'UNE RETENUE AU FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX 2022 – VOLET II

Considérant la résolution #2022-108 relative au versement du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2022;

Considérant la résolution #2023-033 adoptée le 17 octobre dernier par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables;

Considérant que le rapport final a été produit par l'organisme en question et jugé conforme par les administrateurs de la Corporation de développement de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de demander à Innergex de verser la somme suivante directement à l'organisme mentionné :

VOLET II				
(Montant disponible en 2022 : 20 000 \$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Corporation de Développement de Baie-des-Sables (Projet de coopérative alimentaire)	5 000	5 000	0	0
Fabrique de Baie-des-Sables (Travaux de rénovation au sous-sol de l'église)	5 730	5 730	0	0
Municipalité de Baie-des-Sables – Service des loisirs (Modules de jeux pour les jeunes et bacs à jardinage)	4 830	3 630	1 200	0
Comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables (Équipement pour la Fête nationale)	1 350	1 350	0	0
Club de ski de fond de Baie-des-Sables (Dossards, signalisation et drainage des sentiers)	1 250	950	0	300

Le Café la Caisse (Ameublement extérieur)	650	650	0	0
Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables (Matériel pour les brunchs et les soupers de fondue chinoise)	550	550	0	0
Cercle de Fermières de Baie-des-Sables (Oriflammes pour la visibilité lors d'évènements)	250	250	0	0
Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables (Aménagement paysager)	225	225	0	0
Chorale de Baie-des-Sables (Fils pour micros et piano)	165	165	0	0
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 000 \$	18 500 \$	1 200 \$	300 \$
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0 \$			

Que copie de cette résolution soit transmise à Innergex et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Libération des retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2023

2023-176 LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX 2023 – VOLET II

Considérant la résolution #2023-068 relative au versement du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2023;

Considérant les résolutions #2023-034, #2023-035 et #2023-036 adoptées le 17 octobre dernier par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables;

Considérant que les rapports finaux ont été produits par les organismes en question et jugés conformes par les administrateurs de la Corporation de développement de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu de demander à Innergex de verser les sommes suivantes directement aux organismes mentionnés :

VOLET II (Montant disponible en 2023 : 20 000 \$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Corporation de développement de Baie-des-Sables (Projet de coopérative alimentaire)	5 000	5 000	0	0
Corporation de développement de Baie-des-Sables (Autocollants de visibilité Innergex et projets à venir)	3 030	3 030	0	0
Municipalité de Baie-des-Sables – Pimp ton village (Mobilier et équipement pour le local des jeunes)	3 200	2 400	800	0
Cercle de Fermières Baie-des-Sables (Coupeuse à guenille et articles de cuisine)	1 850	1 390	460	0
Club de ski de fond de Baie-des-Sables (Signalisation routière, rouleau de damage, outils et trousse de premiers soins)	1 670	1 250	0	420
Comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables (Ensemble audio amplifié autonome)	1 455	1 100	355	0
Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables (Achat d'une échelle de cuisine et plateaux)	800	800	0	0
Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables (Aménagement paysager)	750	750	0	0
Municipalité de Baie-des-Sables (Bac à sable et poulailler pour le camp de jour)	700	700	0	0
Le Café la Caisse (Machine à maïs soufflé et mousser à lait)	635	635	0	0
Comité d'embellissement et tourisme de Baie-des-Sables (Bacs à fleurs à l'entrée du quai)	500	500	0	0
Comité de la Bibliothèque Marie-Ratté (Impression du conte « Béline » et boîte à livres)	410	410	0	0

TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 000	17 965	1 615	420
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0			

Que copie de cette résolution soit transmise à Innergex et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3. *Achat de jardinières pour le village pour l'été 2024*

2023-177 ACHAT DE JARDINIÈRES POUR LE VILLAGE POUR L'ÉTÉ 2024

Considérant le désir du conseil municipal de maintenir les dépenses d'embellissement en période estivale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu :

- De retenir la soumission de « Les Serres de la Baie inc » pour la fourniture de plants de bégonias *Semperflorens* de couleur rouge pour les 30 paniers suspendus au coût unitaire de 26.50 \$ (même prix en 2023) chacun plus les taxes. Cette soumission inclut la terre et l'engrais;
- De prévoir un entretien minimal des jardinières par les employés municipaux;
- D'inviter les citoyens de Baie-des-Sables à participer à l'entretien des jardinières près de leur propriété.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. *Demande de subventions salariales – animateurs pour le camp de jour à l'été 2024*

2023-178 DEMANDE DE SUBVENTIONS SALARIALES – ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR À L'ÉTÉ 2024

Considérant le désir du conseil municipal de maintenir le camp de jour à l'été 2024 pour les jeunes de Baie-des-Sables;

Considérant que la période pour présenter une demande dans le cadre du programme « Emplois d'Été Canada » est actuellement ouverte jusqu'au 10 janvier 2024 et que la date de confirmation de subvention salariale n'est pas connue (probablement en mai);

Considérant que le prochain programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées de l'Unité régionale du loisir et du sport (URLS) sera probablement lancé au printemps 2024;

Considérant le retour possible en 2024 du programme « Expérience emploi jeunesse » de l'*Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL)*;

Considérant que la période habituelle d'inscription du programme « Desjardins-jeunes au travail » est en avril de chaque année;

Considérant qu'il y a lieu de maximiser les chances dans le financement du personnel pour le camp de jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu :

- De participer au programme « Emplois d'Été Canada » du Gouvernement du Canada pour trois (3) inscriptions;
- De participer au programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées de l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour une (1) inscription;

- De participer au nouveau programme « Expérience emploi jeunesse » de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) pour une (1) inscription;
- De participer au programme « Desjardins-jeunes au travail » du Carrefour jeunesse-emploi de la région de Matane pour une (1) inscription.

Ces participations permettront d'embaucher trois (3) étudiants qui agiront comme animateurs-accompagnateurs dans le cadre du camp de jour pour les jeunes durant la période estivale.

Le projet sera de 6 semaines et se déroulera du 2 juillet au 9 août 2024. L'horaire de travail sera de 40 heures par semaine. Le salaire des personnes retenues variera de 16 \$ à 17 \$ de l'heure selon le niveau de responsabilités de chacun. Le coût du camp de jour sera d'environ 16 000 \$ et sera financé autour de 50 % par les programmes de subventions salariales et les frais d'inscription.

Les personnes intéressées seront invitées à remettre leur candidature par le biais des différents médias municipaux au printemps 2024. Une offre d'emploi sera rédigée et publiée.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, et/ou la directrice générale adjointe et coordonnatrice en loisir, Madame Marie-Eve Guay, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Ces derniers sont également autorisés à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. École Assomption – Demande de commandite pour l'équipe de basketball

2023-179 ÉCOLE ASSOMPTION – DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ÉQUIPE DE BASKETBALL

Considérant que les écoles Assomption et Mgr Belzile souhaitent former une équipe de basketball commune afin de faire partie de la Ligue de mini-basket de la Matanie;

Considérant que l'équipe sera composée de quinze (15) athlètes provenant des deux (2) écoles;

Considérant que les jeunes participeront à des entraînements hebdomadaires et à quatre (4) tournois organisés au courant de l'année scolaire entre les écoles de la Matanie;

Considérant que le but est de faire naître et vivre la passion du basketball, d'encourager l'activité physique, d'inculquer les valeurs de persévérance, de collaboration, de respect et de motiver les jeunes dans leurs apprentissages académiques, sociaux et personnels;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'accorder une commandite au montant de 250\$ à l'école Assomption de Baie-des-Sables pour le projet sportif visant la création d'une équipe de basketball. Cette dépense de fonctionnement sera financée par le don de la famille Philippe Morin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Projet pilote – Ligue amicale de soccer intérieur et multisport

2023-180 PROJET PILOTE – LIGUE AMICALE DE SOCCER INTÉRIEUR ET MULTISPORT

Considérant que l'Union Sportive Mitis Matapédia désire mettre en place un projet pilote visant à offrir aux jeunes du soccer intérieur et des ateliers de multisports (jeux coopératifs) en gymnase;

Considérant que l'offre de service consiste en 15 semaines d'activité de janvier à mai 2023;

Considérant que le coût est de 1000 \$ par municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables participe à ce projet pilote à frais partagés avec les utilisateurs. Les parents devront assumer 25\$ par jeune pour la session et la municipalité devra assumer le solde résiduel à même le don de la famille Philippe Morin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4. *Recommandations relatives au projet de regroupement des offices d'habitation de la région*

2023-181 RECOMMANDATIONS RELATIVES AU PROJET DE REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DE LA RÉGION

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables a adopté une résolution le 10 octobre dernier afin de manifester son intention de participer à un projet de regroupement des offices d'habitation de la région (Matapédia, Mitis, Matanie et Haute-Gaspésie);

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire émettre certaines recommandations au comité travaillant sur le projet de regroupement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables émette au comité travaillant sur le projet de regroupement des offices d'habitation de la région les recommandations suivantes :

1. Le maintien d'un bureau de direction à Baie-des-Sables;
2. Des heures de soutien à la clientèle réalisées sur place dans les résidences pour personnes âgées du territoire;
3. La possibilité de développer des logements abordables selon la volonté des municipalités, qu'importe leur taille;
4. Ne pas obliger les demandeurs originaires de la région d'habiter au préalable la région dans les règlements d'accès aux logements afin de leur permettre de se rapprocher des membres de leur famille.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'OMH de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

13.1. *Demande d'un local pour la Friperie de Baie-des-Sables auprès du CSSMM*

2023-182 DEMANDE D'UN LOCAL POUR LA FRIPERIE DE BAIE-DES-SABLES AUPRÈS DU CSSMM

Considérant que la Friperie de Baie-des-Sables est un organisme ayant une mission environnementale et communautaire en favorisant la réutilisation des vêtements et articles usagés au bénéfice de la population et en redistribuant les profits des ventes afin de combler le manque à gagner de la Résidence des Sables;

Considérant que la Friperie de Baie-des-Sables opère ses activités grâce à des bénévoles dans un local situé au 93 rue de la Mer à Baie-des-Sables;

Considérant les dimensions du local actuel sont insuffisantes pour permettre l'entreposage et le tri des vêtements et articles reçus;

Considérant que le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (CSSMM) possède des locaux disponibles à l'école Assomption depuis le départ du secondaire;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables demande au CSSMM un local à l'école Assomption afin que la Friperie de Baie-des-Sables puisse entreposer et trier des vêtements et articles usagés dans le cadre de sa mission. Seuls les bénévoles de la friperie auront accès au lieu. Les ventes se poursuivront dans le local actuel situé au 93 rue de la Mer à Baie-des-Sables.

Que copie de cette résolution soit transmise à la direction de l'école Assomption.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14. *Période de questions du public*

Le point suivant a été soulevé :

- Épandage d'abrasif dans les voies publiques municipales.

15. *Levée de la séance*

2023-183 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre résolu de lever la séance à 19 h 48.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Gérald Beaulieu
Maire

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Gérald Beaulieu, maire